



Pour publication immédiate : 10/21/2015

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UNE LÉGISLATION POUR PROTÉGER ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

Le gouverneur annonce un budget de 6,4 millions de dollars en faveur de prestataires de services de prévention et d'assistance en matière d'agression sexuelle

Un enregistrement sonore des remarques du gouverneur est disponible [ici](#) ; une vidéo est disponible [ici](#)

Le gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui de multiples textes de loi destinés à protéger et promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans l'État de New York. Ces nouvelles lois contribueront à obtenir l'égalité de rémunération, à renforcer les lois sur le trafic d'êtres humains et les mesures de protection en faveur des victimes de violence domestique et à mettre fin à la discrimination liée à la grossesse sur tous les lieux de travail.

Le gouverneur a également annoncé que l'État de New York avait alloué un total de 6,4 millions de dollars en faveur de prestataires de services de prévention et d'assistance en matière d'agression sexuelle sur l'ensemble de l'État. Ce montant inclut 4,5 millions de dollars promulgués dans le cadre du paquet législatif Enough is Enough (« Trop, c'est trop ») pour financer la mise en œuvre de cette nouvelle législation relative aux agressions sexuelles sur les campus en offrant de la prévention, ainsi qu'1 million de dollars devant être administré par le ministère de la Santé et 900 000 \$ devant être administrés par le Bureau des services aux victimes.

« Cet État dispose d'un héritage de pionnier en matière d'avancée de l'égalité des droits ; et aujourd'hui, nous faisons de New York un modèle d'égalité pour les femmes et les hommes », **a déclaré le gouverneur Cuomo**. « Cet ensemble complet de lois contribuera à assurer que les femmes soient soutenues et protégées, tout en bénéficiant de l'ensemble des opportunités qu'elles méritent dans la vie. Aujourd'hui, New York s'érige une fois de plus en tant que monument de progrès et offre un exemple de ce qui peut être accompli lorsque nous nous unissons pour agir en faveur de l'ensemble des femmes. »

Un enregistrement sonore des remarques du gouverneur lors de l'événement d'aujourd'hui est disponible [ici](#) et cet événement est consultable sur YouTube [ici](#).

Le gouverneur adjoint Kathy Hochul a déclaré : « Ce jour est historique pour l'État de New York, car nous tenons enfin notre promesse envers des millions de femmes cherchant à briser ce plafond de verre invisible. En tant que femme, je suis particulièrement fière que le gouverneur ait fait de l'amélioration du statut des femmes dans notre État l'une de ses principales priorités. C'était tout l'objet du Women's Equality Act (" Loi en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ") : garantir que les femmes ne soient plus traitées différemment par rapport à leurs homologues masculins. Que ce soit en matière de protection des femmes contre les agressions sexuelles et la discrimination liée à la grossesse ou de garantie d'une rémunération identique pour un même travail, le gouverneur Cuomo mérite d'immenses félicitations pour la réalisation de son programme ambitieux sans jamais se retourner. »

Dans le cadre des initiatives du gouverneur Cuomo en faveur de la protection des droits des femmes, il a ratifié plusieurs projets de lois destinés à mettre fin à la discrimination et à l'inégalité sexistes. Les projets de lois ratifiés sont consultables [ici](#). Ces nouvelles lois contribueront à :

- **Obtenir l'égalité de rémunération :** Ce projet de loi (S. 1 / A. 6075) renforcerait la loi de l'État de New York pour véritablement interdire à tout employeur de rémunérer des femmes moins bien que des hommes pour la réalisation d'un même travail. Ce projet de loi élimine un vide juridique dans la loi actuelle, qui permet à des employeurs d'interdire à des employés toute discussion sur leur salaire sous la menace d'un licenciement ou d'une suspension. En particulier, ce projet de loi permettrait aux employés de discuter de leur salaire entre eux. En outre, ce projet de loi augmente le montant des dommages que peut réclamer un employé en cas de violation délibérée de la loi par un employeur.
- **Protéger les victimes de harcèlement sexuel :** Ce projet de loi (S. 2 / A. 5360) protège tout employé contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, indépendamment de la taille de l'employeur. Actuellement, la définition du terme « employeur » exclut les employeurs comptant moins de quatre employés, interdisant ainsi à des individus de déposer des plaintes pour harcèlement auprès de la Division of Human Rights (DHR, ou « Division des Droits de l'Homme ») contre ces employeurs. Cette nouvelle loi étend la définition du terme « employeur » pour couvrir l'ensemble des employeurs au sein de l'État de New York impliqués dans des affaires de harcèlement sexuel, afin que tout employé de toute entreprise puisse déposer une plainte pour harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- **Supprimer les obstacles pour lutter contre la discrimination :** Ce projet de loi (S. 3 / A.7189) permet à des plaignants victorieux d'obtenir le remboursement de leurs frais d'avocat dans des affaires de discrimination sexiste en matière d'emploi ou de crédit. Cette loi offre aux victimes, dont la plupart sont des femmes, l'opportunité de faire valoir leurs droits et d'obtenir réparation intégrale

dans des affaires où elles l'emportent. Dans le cadre de la loi existante de l'État de New York, les plaignants ne peuvent pas obtenir le remboursement de leurs frais d'avocat en cas de procès dans des affaires de discrimination liée à l'emploi, rendant ainsi coûteux le fait de porter une affaire devant la justice.

- **Mettre fin à la discrimination liée à la situation familiale** : Ce projet de loi (S. 4 / A. 7317) interdit la discrimination liée à la situation familiale en matière d'emploi. Actuellement, la loi de l'État de New York interdit uniquement la discrimination liée à la situation familiale dans les domaines du logement et du crédit. Cependant, les employés souffrent souvent de stéréotypes relatifs à leur statut de parent ou représentant légal d'enfants mineurs. Les femmes sont les plus affectées par des points de vue stéréotypés concernant les parents sur le lieu de travail, ce qui réduit leurs chances d'être recommandées pour un recrutement ou une promotion. Cette nouvelle loi interdit à toute agence pour l'emploi, toute agence d'octroi de licences ou toute organisation du travail, de faire preuve de discrimination à l'encontre d'employés sur la base de leur situation familiale.

- **Protéger les victimes de violence domestique contre la discrimination en matière de logement** : Ce projet de loi (S. 5 / A. 6354-B) interdit aux propriétaires de faire preuve de discrimination à l'encontre de victimes de violence domestique. Actuellement, dans le cadre de la loi de l'État de New York, un logement pourrait être refusé à un individu sur la base de son statut de victime de violence domestique. Ce nouveau projet de loi protège les victimes de violence domestique contre la discrimination lorsqu'elles tentent de louer un logement et leur offre une défense « positive » (« affirmative defense ») dans le cadre de procédures d'expulsion et un droit privé d'action. En outre, ce projet de loi créerait un groupe de travail pour étudier l'impact des sources de revenu sur l'accès au logement.

- **Protéger les victimes de violence domestique en renforçant les lois sur l'ordonnance de protection** : Ce projet de loi (S. 6 / A. 6262) crée un programme pilote pour permettre aux victimes de violence domestique de demander une ordonnance de protection temporaire par le biais de moyens électroniques au lieu de devoir se présenter en personne. Actuellement, les victimes de violence domestique font face à des obstacles considérables pour assurer leur protection contre leur agresseur. Par exemple, certaines victimes ont immédiatement besoin d'une ordonnance de protection temporaire, mais ne disposent d'aucun moyen pour se rendre au tribunal de grande instance où siège le juge des affaires familiales approprié. Pour supprimer ces obstacles et permettre à ces victimes d'obtenir une ordonnance de protection indispensable, ce projet de loi autoriserait l'Office of Court Administration (« le Bureau d'administration des tribunaux ») de développer un programme pilote permettant aux victimes de déposer une demande d'ordonnance de protection temporaire à distance. En outre, ce projet de loi assure la traduction, le cas échéant, des ordonnances de protection et clarifie le fait qu'une victime de violence domestique disposant d'une ordonnance de protection contre son agresseur ne peut pas être accusée de violer sa propre ordonnance de protection.

- **Renforcer les lois sur le trafic d'êtres humains** : Ce projet de loi (S. 7 / A. 506) renforce la loi existante de l'État de New York pour lutter contre le trafic d'êtres humains. Il supprime la nécessité d'apporter une preuve de coercition en cas de poursuites pour trafic d'êtres humains lorsque les victimes sont mineures, alourdit les sanctions pour ce délit et crée une défense « positive » (« affirmative defense ») en cas de poursuites pour prostitution si le défendeur était une victime de trafic. En outre, cette nouvelle loi facilite l'accès à des services d'assistance pour les victimes de trafic d'êtres humains et exige la formation des représentants de la loi pour correctement traiter des délits de trafic d'êtres humains.
- **Protéger les femmes contre la discrimination liée à la grossesse** : Ce projet de loi (S. 8 / A. 4272) oblige les employeurs à offrir des ajustements raisonnables en faveur des employées enceintes. Certaines grossesses peuvent aboutir à des états de santé nécessitant certains ajustements au sein du lieu de travail et les protections actuelles en faveur des femmes enceintes prêtent à confusion et ont été mal interprétées. Cette nouvelle loi clarifie le fait que les employeurs doivent réaliser une analyse des ajustements raisonnables en faveur des employées enceintes.

Donna Lupardo, membre de l'Assemblée de l'État de New York et présidente du Groupe législatif des femmes, a déclaré : « Aujourd'hui, New York prend de nombreuses mesures audacieuses en matière de lutte contre la discrimination et continue à ouvrir la voie en assurant l'égalité pour tous. Grâce à ces nouvelles lois, New York garantit des protections sans précédent pour les femmes et leur famille sur un éventail de questions. Je souhaite remercier le gouverneur Cuomo et mes collègues du corps législatif pour leur leadership sur ces questions et pour avoir adopté une position forte contre la discrimination et le harcèlement sexuel. »

La sénatrice Catherine Young a déclaré : « Le Women's Equality Agenda (WEA, ou " Programme en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ") ratifié aujourd'hui établira une protection généralisée aux femmes de New York et marque un pas en avant historique dans la lutte en faveur de l'égalité. L'État de New York a toujours été un " État d'opportunités " et grâce à ces lois, il assurera la protection d'opportunités pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Nous avons également effectué des pas en avant essentiels pour protéger les femmes contre plusieurs terribles délits, notamment le harcèlement sexuel et le trafic d'êtres humains. Aujourd'hui démontre que nous pouvons nous unir, Républicains et Démocrates, pour faire le travail. Je suis impatiente de poursuivre ce niveau de partenariat avec le gouverneur Cuomo et les membres du Sénat et de l'Assemblée, pour œuvrer en faveur des femmes de New York. »

La sénatrice Betty Little a déclaré : « Je suis très satisfaite de voir la ratification de ces projets de lois qui contribueront à éliminer des obstacles et à assurer un avenir plus brillant pour l'ensemble des femmes de l'État de New York. Dans deux ans, nous célébrerons le centenaire du droit de vote des femmes dans l'État de New York. Ce sera l'occasion de se rappeler et d'honorer les femmes incroyables et dévouées qui

n'auraient jamais abandonné avant d'obtenir gain de cause en 1917. Leur héritage est honoré grâce aux progrès continus illustrés aujourd'hui par la ratification de ces projets de lois. Je remercie le gouverneur Cuomo et l'ensemble de mes collègues pour avoir rendu cette réalité possible. »

La sénatrice Diane Savino a déclaré : « Aujourd'hui, New York réalise un grand pas vers la reconnaissance des droits des femmes sur le lieu de travail. Ces mesures renforcent les protections existantes et empêchent la discrimination en matière de rémunération pour les femmes de New York. L'égalité de rémunération n'a que trop tardé et ce projet de loi relevant du bon sens assure que les femmes travailleuses de New York aient la chance de gagner le même salaire que leurs homologues masculins. Je remercie le gouverneur Cuomo pour reconnaître l'importance de cette question et assurer que les femmes de New York bénéficient d'une protection complète dans le cadre de la loi. »

Le sénateur Andrew Lanza a déclaré : « Le trafic des êtres humains constitue une version moderne de la traite des esclaves et une violation dévastatrice des droits de l'Homme qui se produit à notre porte. Ici à New York, des milliers de personnes innocentes sont achetées et vendues comme des marchandises chaque année. Je suis fier d'avoir rédigé et fait passer le très attendu Trafficking Victims Protection and Justice Act (TVPJA, ou " loi de protection et de justice en faveur des victimes de trafic des êtres humains ") pour améliorer la protection des victimes de trafic des êtres humains et tenir pour responsables ceux qui les exploitent. Je remercie le gouverneur Cuomo, le membre de l'Assemblée Paulin et les nombreux partisans ayant contribué à rendre cette réalité possible. »

Le sénateur Joe Robach a déclaré : « En matière de lutte contre la violence domestique, il est vital que les victimes puissent trouver un logement pour elles-mêmes et leur famille, afin d'échapper au danger imminent qu'elles ont enduré. Cette loi mettra un terme à la discrimination sur le marché du logement et offrira aux victimes de violence domestique la protection dont elles ont besoin contre leur agresseur. Je souhaite remercier le gouverneur pour la ratification de ce projet de loi et quel meilleur moment pour le faire que pendant le mois de la sensibilisation à la violence domestique. »

Le sénateur Kemp Hannon a déclaré : « Cette année a été historique pour l'État dans notre campagne permanente pour protéger, renforcer et continuer à faire avancer les droits des femmes et je suis heureux d'avoir travaillé aux côtés du gouverneur et de l'Assemblée pour enfin promulguer ces protections indispensables. Je suis fier d'avoir présenté la mesure demandant aux employeurs d'offrir des ajustements raisonnables aux employées souffrant de pathologies liées à la grossesse. Le Sénat a adopté cette mesure pour plusieurs années et je suis heureux que nous ayons pu nous unir de manière bipartite afin de promulguer cette loi relevant du bon sens pour garantir aux femmes la protection adéquate contre la discrimination à New York. »

Le sénateur David J. Valesky a déclaré : « Ces textes de loi sont fondamentaux et

nécessaires pour améliorer la protection des femmes sur le lieu de travail et contre le trafic des êtres humains. La vie et les moyens d'existence de nombreuses femmes dépendent de l'adoption de ces projets de loi et je remercie le gouverneur Cuomo pour les avoir ratifiés aujourd'hui. »

Amy Paulin, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Nous disposons désormais de l'arsenal juridique pour mettre fin à cet odieux délit et mettre des prédateurs malveillants hors d'état de nuire. Nous pouvons enfin sortir de l'ombre les jeunes victimes du trafic d'êtres humains et leur redonner une vie remplie de dignité et de promesse. Je souhaite remercier le gouverneur pour la ratification de ce projet de loi. Cette nouvelle loi constitue un événement-clé supplémentaire pour le grand État de New York. Le TVPJA est peut-être le projet de loi le plus important de ma carrière. »

Linda B. Rosenthal, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Ce jour est historique pour les femmes de l'État de New York. Aujourd'hui, le gouverneur ratifie huit textes de loi cruciaux qui permettront aux femmes d'effectuer un pas supplémentaire vers une véritable égalité des sexes. Ayant travaillé en étroite collaboration avec l'administration pour garantir que le financement des centres d'urgence dédiés aux viols à l'échelle de l'État corresponde à l'étendue des défis auxquels nous faisons face, je suis ravie que le gouverneur ait donné la priorité au financement de la prévention, de l'éducation et de l'aide psychologique d'urgence. L'engagement du gouverneur Cuomo envers les survivants de viols et d'agressions sexuelles est incontestable et j'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec lui et d'autres partisans au cours de la prochaine session afin de poursuivre le leadership de New York sur cette question. »

Michele Titus, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Je suis fière d'avoir joué un rôle dans l'adoption de cette partie du WEA. Aujourd'hui, notre État réalise un pas en avant essentiel dans la lutte en faveur de l'égalité des droits : c'est une journée qui améliorera la vie de millions de personnes. Le gouverneur Cuomo a été un défenseur et partisan résolu des droits des femmes jusqu'ici et je suis impatiente de travailler en étroite collaboration avec lui dans les jours, semaines et mois à venir, alors que nous continuons de repousser les limites existantes au nom de toutes les femmes. »

Crystal Peoples Stokes, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Les victimes de violence domestique ne devraient pas faire l'objet de discriminations de la part des propriétaires. Actuellement, un logement pourrait être refusé à un individu à cause de son statut de victime de violence domestique. Cette législation offre un soutien indispensable en garantissant un logement et un moyen de défense dans le cadre de procédures d'expulsion. Haven House est un établissement local offrant un logement d'urgence pour des victimes de violence domestique, qui souligne le besoin pour des voies supplémentaires vers le logement plutôt que des obstacles. J'applaudis le gouverneur Cuomo pour son engagement envers l'initiative Enough is Enough et l'offre de ressources pour aider ces programmes-clés. »

Addie J. Russell, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « À New York, nous savons que les familles constituent le fondement de nos communautés. Si un individu fait l'objet de discriminations car il a des enfants, cela affecte chacun d'entre nous. Grâce à mon projet de loi ratifié par le gouverneur Cuomo pour empêcher toute discrimination à l'encontre d'employés en raison de leur situation familiale, nous avons effectué un considérable pas en avant vers l'assurance que nos amis et les membres de notre famille soient jugés uniquement sur la base de leurs qualifications. »

Aileen Gunther, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Des mamans en bonne santé et des bébés en bonne santé sont essentiels pour un New York en bonne santé. Nous avons entendu trop d'histoires de femmes obligées de quitter leur emploi car leur employeur n'était pas disposé à offrir des ajustements raisonnables pendant leur grossesse. Cette nouvelle loi représente un grand pas en avant dans la lutte contre la discrimination liée à la grossesse, tout en abordant la question de l'impact économique d'un emploi perdu inutilement sur ces familles et l'État. Le gouverneur Cuomo doit être loué pour son soutien aux femmes de New York. »

Sandy Galef, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Je suis tellement heureuse que le gouverneur ait ratifié ce projet de loi. Cette législation offre à tout employé de toute entreprise, indépendamment de sa taille, le droit de déposer une plainte pour harcèlement sexuel. En 2011, les femmes ont déposé 75 % de l'ensemble des plaintes pour harcèlement sexuel déposées auprès de la DHR de l'État de New York et 83 % de l'ensemble des plaintes pour harcèlement sexuel déposées auprès de l'Equal Employment Opportunity Commission (" Commission sur l'égalité des chances en matière d'emploi "). Cette législation accorde de nouvelles protections aux individus n'ayant pas bénéficié des mêmes droits que les employés de plus grandes entreprises. Cette nouvelle loi aura un impact immédiat et substantiel, puisque les petites entreprises comptant moins de quatre employés représentent plus de 60 % des employeurs privés de l'État. J'ai été très satisfaite du fort et large soutien en faveur de cette législation de la part des organisations des droits des femmes. »

Latoya Joyner, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Les individus souffrant de violence domestique ne devront plus se rendre dans un palais de justice afin de se sentir protégés contre leur agresseur. La ratification du projet de loi A.6262 de l'Assemblée constitue une victoire pour les victimes de violence domestique, leur famille et notre communauté en permettant au pouvoir de la technologie de leur donner le sentiment d'être mieux protégées. Je loue le travail et le soutien de mes collègues et du gouverneur Cuomo pour ce paquet fondamental de projets de lois pour améliorer la sécurité des victimes de violence domestique, qui représente un problème de notre société. Désormais, grâce à la ratification du projet de loi A.6262 de l'Assemblée, un nouveau programme pilote sera créé pour permettre aux individus de déposer électroniquement une demande d'ordonnance de protection. »

Jeff Dinowitz, membre de l'Assemblée de l'État de New York, a déclaré : « Je suis heureux d'avoir fait ratifier aujourd'hui ce texte de loi essentiel par le gouverneur Cuomo. Cette nouvelle loi crée des frais d'avocat raisonnables dans des affaires de

discrimination sexiste en matière de logement, d'emploi et de crédit. Il est tout simplement injuste que ceux qui en ont le plus besoin se retrouvent dans une position où ils sont découragés par la recherche d'une assistance juridique ou finissent dans une situation financière encore plus problématique en raison de leurs démarches. Lorsque des individus font l'objet de discriminations, ils ne devraient pas être obligés de jeter l'éponge simplement parce qu'ils ne peuvent pas s'offrir un avocat. Le financement de frais d'avocat pour les affaires de discrimination concernées par ce projet de loi offrira aux personnes qui en ont le plus besoin la représentation nécessaire pour se défendre. Je suis fier d'être le porte-parole de cette législation devant l'Assemblée et de me trouver aux côtés du gouverneur aujourd'hui alors qu'il ratifie ces projets de loi. »

Enough is Enough - 4,5 millions de dollars

Ce financement était inclus dans la législation Enough is Enough adoptée en juin afin de soutenir les prestataires de services de prévention et d'assistance en matière d'agression sexuelle, notamment la prévention, l'éducation et les services directs aux victimes sur les campus universitaires à travers l'État.

Ces subventions seront administrées par le Ministère de la Santé, en consultation avec l'OVS (Office of Victim Services, ou « Bureau des services aux victimes »), et octroyées à 60 prestataires de services de prévention et d'assistance en matière d'agression sexuelle à travers l'État. Le financement alloué à chaque prestataire est basé sur le nombre total d'étudiants inscrits dans les facultés/universités situées dans chaque comté de l'État de New York. Un financement est également accordé aux prestataires de comtés sans universités afin de soutenir la demande accrue attendue pour leurs services sous l'effet des initiatives Enough is Enough.

Le Ministère de la Santé attribuera aux prestataires un marché fermé sans mise en concurrence pour réaliser le travail associé à la législation, conformément à un plan de travail requis et à des partenariats établis entre ces prestataires et les facultés et universités locales.

Ministère de la Santé - 1 million de dollars

Inclus dans le budget de l'État de l'exercice 2015-16, ce financement sera uniformément distribué parmi les 55 prestataires de services de prévention et d'assistance en matière d'agression sexuelle approuvés par le Ministère de la Santé. Chaque prestataire bénéficiera d'environ 18 180 dollars pour financer des opérations du programme et des activités communautaires de sensibilisation et d'éducation. Les prestataires peuvent utiliser ce financement pour soutenir un large éventail d'activités, notamment de prévention et de formation, et pour améliorer leurs efforts dans le cadre de la législation Enough is Enough.

OVS - 900 000 dollars

Inclus dans le budget de l'État de l'exercice 2015-16, ce financement sera attribué à

34 prestataires ayant bénéficié d'un financement de la part de l'OVS en 2015 dans la catégorie prioritaire des agressions sexuelles, proportionnellement à la taille des services existants du programme. Ces fonds peuvent être utilisés pour financer des services directs en faveur de victimes d'agressions sexuelles, y compris mais sans s'y limiter :

- L'assistance des victimes pour remplir des demandes de dédommagement ;
- L'accompagnement des victimes en hôpital pour des examens médico-légaux suite à un viol (FRE) ;
- L'accompagnement des victimes au poste de police en cas de déposition ;
- Le maintien d'une permanence téléphonique d'urgence afin que les victimes puissent appeler pour du soutien 24 heures sur 24 ;
- Un service individuel d'aide psychologique ; et
- La défense des intérêts personnels et en matière de justice pénale pour aider les victimes à protéger l'ensemble de leurs droits.

Une liste complète des organisations et agences qui recevront des allocations dans chacune de ces catégories est consultable [ici](#).

Au nom de la Coalition en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, Suzy Ballantyne, co-présidente du WEA, a déclaré : « Nous applaudissons le gouverneur Cuomo pour avoir initié ces réformes qui font avancer l'égalité des femmes et des hommes de New York, ainsi que des générations futures. En travaillant aux côtés des 850 organisations constituant la Coalition en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, les législateurs de notre État et le gouverneur, nous avons pu adopter une législation qui améliorera la vie des femmes et de leur famille. Nous sommes impatients de travailler aux côtés de nos alliés pour continuer sur cette lancée. Nous persévérons jusqu'à l'obtention d'une égalité complète sur l'ensemble des aspects de la vie des femmes. »

Beverly Neufeld, présidente de PowHer New York, a déclaré : « PowHer New York et les nombreux partisans ayant fait pression pendant des décennies en faveur d'une législation relative à l'égalité de rémunération applaudissent le gouverneur Cuomo pour la défense de solides protections, et désormais la ratification de projets de lois, qui aideront les employés à obtenir une rémunération identique pour un même travail. Grâce à de nouvelles lois concernant notamment la discrimination liée à la grossesse, le harcèlement sexuel, la violence domestique, le trafic d'êtres humains ou l'équité en matière de logement, les femmes de New York disposent de nouveaux outils nécessaires pour lutter contre la discrimination et combattre les obstacles à la sécurité personnelle et économique. En outre, cette réussite historique met en avant le fait que ce qui bénéficie aux femmes bénéficie également à New York. »

Donna Lieberman, directrice exécutive de la New York Civil Liberties Union (« Union américaine pour les libertés civiles de l'État de New York »), a déclaré : « En supprimant des vides juridiques de nombreuses protections existantes en faveur des femmes et en faisant preuve d'engagement envers l'égalité, les projets de lois ratifiés aujourd'hui préparent le terrain pour de futures réformes supplémentaires,

comme la protection du droit fondamental des femmes de choisir, la garantie d'un accès à des soins de santé génésiques et l'octroi de congés payés familiaux aux nouvelles mères pour prendre soin de leurs enfants sans faire face à des dettes ou à une faillite. »

Dina Bakst, co-fondatrice de l'organisation A Better Balance (« Un meilleur équilibre »), a déclaré : « Merci, gouverneur Cuomo, d'avoir le courage et la vision pour supprimer des obstacles perpétuant la discrimination et l'inégalité sur le lieu de travail (créant ainsi un meilleur New York pour mes filles et toutes les filles, sœurs et mères célibataires) et de faire une véritable différence pour toutes les familles de New York. Nous avons encore beaucoup de travail pour assurer une complète égalité des femmes et des hommes à travers l'État, mais ce considérable pas en avant, en développement depuis des années, fera une énorme différence pour les femmes et familles de New York. »

Lauren Tobias, PDG des organisations Family Planning Advocates of New York State (« Défenseurs du planning familial de l'État de New York ») et Planned Parenthood Advocates of New York (« Défenseurs de la régulation des naissances de New York »), a déclaré : « C'est un moment devant être célébré, mais constituant une première étape et non pas une destination finale. Certains aspects essentiels du paquet ont été laissés inachevés, notamment les protections de l'État de New York en faveur de l'accès des femmes à des services d'avortement, qui devient de plus en plus fragile à travers le pays. Nous avons hâte de collaborer avec nos collègues dignes de confiance du corps législatif pour terminer le travail. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre exécutive | press.office@exec.ny.gov | +1 518.474.8418